Cybèle : enfin des explications

À la suite du communiqué de SOLIDAIRES Douanes du 1er juillet[1], de notre courrier[2] adressé à la Directrice générale le 6, de l'interpellation lors du CTR du 11, nous avons été reçus le 19 par M. Georges Dudouyt, chef du bureau C2.

SOLIDAIRES a rappelé les **questions et inquiétudes soulevées par la procédure de déploiement de la carte Cybèle** :

- contractualisation individuelle des agents avec la société privée Certinomis,
- utilisation des données individuelles des agents par cette société dans un but commercial,
- absence de communication en amont auprès des agents, chantage à la signature…

Le déploiement

Et enfin, nous avons pu obtenir une explication sur les conditions de déploiement de ce nouvel outil.

D'abord, pour des raisons juridiques, certains services, le Service National Douanier de la Fiscalité Routière (SNDFR) et ceux ayant accès à la plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ), à savoir les agents du Service National de la Douane Judiciaire (SNDJ), avaient besoin d'une **carte dite « certification 2 étoiles »**, alors que la carte CADO n'est certifiée qu'à une seule étoile.

Ensuite le cadre législatif relatif à la sécurité des systèmes d'information est piloté par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), qui elle-même désigne un organisme – LSTI (La Sécurité des Technologies de l'Information, une société privée) – chargé de certifier les opérateurs éditant ces cartes certifiées.

Pour la vision à long terme de leur emploi qu'elle donne à ses agents, combien d'étoiles pour la DGDDI ?

En l'occurrence, le chef du bureau C2 nous affirme qu'il aurait été trop onéreux pour la Douane de bâtir elle-même un système de certification. Qu'elle a donc recouru à un prestataire, dans le cadre d'un marché public, la société Certinomis (du groupe La Poste).

Questions/réponses

Nous avions plusieurs questions :

1) *Pourquoi généraliser à tous les douaniers la détention de la carte Cybèle quant à priori elle n'était légalement obligatoire que pour quelques centaines d'entre eux (SNDFR et SNDJ) ?*

Le chef du bureau C2 nous a donc rappelé que **toutes les cartes CADO devaient être remplacées** (usure du format physique de la carte). Et qu'éditer et gérer deux catégories de certification (1 étoiles et 2 étoiles) coûtait plus cher que d'en gérer une seule. **Le choix a donc été fait de généraliser la certification 2 étoiles à tous les agents de la DGDDI**.

2) *Pourquoi les agents doivent-ils faire une demande individuelle et s'engager en leur nom pour l'obtention de cette carte ?*

Parce que c'est, d'après M. Dudouyt, ce que prévoit la réglementation. Avec Cybèle, les agents pourront par exemple signer électroniquement des PV. Toutes les cartes 2 étoiles doivent donc faire l'objet d'une délivrance après demande individuelle, auprès de leur « prestataire de service et de confiance », ici la société Certinomis.

1 Voir ici :http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2016/07/2016-07-01_carte_Cybele_communique.pdf
2 Disponible là : http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2016/07/2016-07-06-Courrier_DG_Cybele.pdf

Commentaires…

SOLIDAIRES Douanes en a donc conclu que **Cybèle, c'était peu ou prou une commission d'emploi électronique. Ce qu'a concédé bien volontiers M. Dudouyt**.

Ce que nous en pensons

Et pour SOLIDAIRES, il est ahurissant que la réglementation prévoit que toutes ces procédures d'authentification soient confiées à des organismes privés.
Compte tenu de cette information, nous sommes effarés par le traitement réservé à ce dossier par l'administration ! Une commission d'emploi électronique pour remplacer CADO, ce n'est pas rien !

Ce qu'a fait la haute administration

L'administration n'a jamais communiqué en amont sur ce sujet. Jamais elle ne s'est donnée la peine de réunir les agents, leur faire part du lancement du projet, de son contexte, des raisons qui ont présidé aux choix réalisés, des conséquences fortes que cela entraînait pour chacun dans l'exercice de son travail,…
Non, elle a laissé ceux-ci sans explications, avec un papier à signer à destination d'une société privée, et bien souvent en les menaçant de ne plus pouvoir exercer leur métier en cas de refus…

Bilan de « l'alerte syndicale »

Alors que la douane glorifie souvent sa politique de com', lorsqu'il s'agit d'informer correctement ses propres agents sur un événement aussi important, elle reste totalement silencieuse. **Si SOLIDAIRES n'avait pas lancé d'alerte, nous n'aurions pas obtenu ces explications et la mise en place de Cybèle s'effectuait à la va-comme-je-te-pousse, comme la délivrance d'une carte de cantine…**

Exit la CNI

Notre intervention a déjà permis que **les documents à remplir ne fassent plus référence à la carte nationale d'identité (CNI), mais bien à la commission d'emploi.**

E-commerce ? Fin de la controverse

Et surtout que la haute administration donne l'ordre à Certinomis de modifier son article 8.3 des conditions générales d'utilisation (CGU), afin d'empêcher toute utilisation commerciale des données fournies par les agents. Il a été précisé que les agents ayant déjà signé les documents auront la possibilité de signer la nouvelle version.

Avant de nous séparer…

Forts de toutes ces explications et relayant l'inquiétude des agents face au lancement très hasardeux de Cybèle, SOLIDAIRES s'est permis de suggérer à M. Dudouyt qu'une note officielle relatant les explications que nous avions obtenues serait la bienvenue… Pour que les agents puissent signer les documents qu'on leur présente en toute quiétude. Et que des réunions de service sur les droits, obligations, conditions d'utilisation (que faire en cas de vol, de perte) de cette nouvelle carte nous semblait tout autant nécessaire.
M. Dudouyt nous a assuré qu'une note serait enfin rédigée prochainement. Que le déploiement s'appuierait sur le réseau des TSI, formé à Tourcoing, « d'excellente qualité » (là, SOLIDAIRES partage le point de vue de l'administration) et que le Service d'Assistance aux Utilisateurs (SAU) référent serait celui de la DNSCE.

En résumé ?

SOLIDAIRES s'est donc trouvé une nouvelle vocation, celui de lanceur d'alerte au sein de l'administration des douanes et de conseiller en communication.

Nous profitons immédiatement ces nouvelles compétences : nous alertons la DG sur le caractère néfaste du PSD, à cause de la destruction des compétences et du maillage territorial du service public douanier qu'il comporte. Nous suggérons donc à l'administration d'y renoncer, et de le remplacer par un PDD, plan de développement de la douane, renforçant, sur l'ensemble du territoire la présence d'une administration destinée, non pas à « fluidifier les échanges » (comprendre : participer à la dérégulation), mais à réguler les échanges commerciaux pour corriger et endiguer les effets dévastateurs de la mondialisation commerciale.

Ecrire à : *SOLIDAIRES Douanes – 93 bis rue de Montreuil – 75011 PARIS.* On pourra rédiger la brochure. Et on coûte moins cher qu'une société privée.

SOLIDAIRES Douanes était représenté par Gaële PÉRON et Morvan BUREL.
Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.